

Edité le : 27/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

CDC DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

485 RUE DES VALETS
01120 MONTLUEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-39296	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain
Identification échantillon :	LSE2303-27456	N° Prélèvement :	00135045
N° Analyse :	00143427	Nature:	Eau à la production
Point de Surveillance :	TTP (CLG) BALAN	Code PSV :	000000725
Localisation exacte :	Réservoir robinet		
Dept et commune :	01 BALAN		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,8459652000	Y : 5,0700881000	
UGE :	0130 - CC COTIERE A MONTLUEL (3CM) SOGEDO		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	1PA
Nom de l'exploitant :	SOGEDO LYON 4 PLACE DES JACOBINS BP 21119 69226 LYON cedex 02		
Nom de l'installation :	TTP (CLG) BALAN	Type :	TTP
Prélèvement :	Code : 000001 Prélevé le 17/03/2023 à 09h32 Réception au laboratoire le 17/03/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGERON Julien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 18/03/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Couleur de l'eau	01PA**	0	-	Analyse qualitative				

Édité le : 27/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-27456

Destinataire : CDC DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	01PA**	13.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	01PA**	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1	6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	01PA**	0.45	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	01PA**	0.48	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore	01PA**	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.06			
Ozone	01PA**	N.M.	mg/l O3	Méthode à la sonde					
Caractéristiques organoleptiques									
Aspect de l'eau	01PA**	0	-	Analyse qualitative					
Odeur	01PA**	Chlore	-	Méthode qualitative					
Pesticides									
Total pesticides									
Somme des pesticides identifiés hors méabotites non pertinents	01PA**	0.086	µg/l	Calcul		0.500	0.5		
Pesticides azotés									
Cyromazine	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Amétryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine	01PA**	0.007	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine 2-hydroxy	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Atrazine déséthyl	01PA**	0.035	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Cyanazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Desmetryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Hexazinone	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Metamitron	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Prometon	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Prometryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Propazine	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Sebuthylazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Secbumeton	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbumeton	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbumeton déséthyl	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbutylazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbutylazine déséthyl	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbutryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Simetryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Simazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine déisopropyl	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	01PA**	0.044	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020	0.1		#

Edité le : 27/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-27456

Destinataire : CDC DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Somme de l'atrazine et de ses métabolites	01PA**	0.086	µg/l	Calcul		0.020	

01PA** ANALYSE (1PA) TRIAZINES ET METABOLITES (ARS01-2021)

Eau respectant les limites et les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Delphine LARUE
Valideur technique

